## FEDERATION FRANCAISE DE VOILE COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE **DECISIONS DU JURY**



ILCA Championnat Méditerranée CVM 16-17 Novembre 2 **Club: Nicolas COMPTA Classe: Toutes** 

40/44/0004

Dates de l'épreuve: 16/11/2024						
Jour	Classe	Instruction N°	Réclamant	Contre	Résumé des faits établis	Décisions
16/11	ILCA 7	1	225112	222339	1 - Dans la zone des 3 longueur de la arque 1 2 - 225112 tribord amure par la marque 3 - 222339 sous le vent ne pare pas la marque 4 - 222339 lofe, vire 5 - 222339 bâbord amure oblige 225112 à naviguer au delà du plus près pour éviter le contact 6 - 222339 effectue une pénalité en milieu du bord suivant 7 - 222339 par sa manœuvre oblige 225112 à naviguer au-delà du plus près enfreint RCV 18.3 8 - 222339 n'effectue pas sa réparation aussitôt que possible après l'incident enfreint RCV 44.2	222339 DSQ course 2
16/11	ILCA 6	2	222670	212394	1 - 222670 tribord amure pare la marque 1 2 - 212394 bâbord amure en route de convergence avec 222670 dans la zone 3 - 212394 vire de bord à 1.5 longueurs de la marque 4 - 212394 oblige 222670 à lofer pour éviter le contact 5 - Un contact se produit entre les 2 voilier sans dommage, ni blessure 6 - 212394 touche la marque 7 - Aucune réparation effectuer par les bateaux 212394 en ne se maintenant pas à l'écart de 222670 enfreint RCV 18.3 212394 en touchant la marque enfreint RCV 31 222670 par sa manœuvre d'évitement respect RCV14 De ce fait 222670 est exonéré suivant I RCV 43.1	212394 DSQ course 2
16/11	ILCA 6	3	212394	222670	jugé avec le cas n°02	

Affiché le samedi 16 novembre 2024 à 22 h 29

Le président du jury:

